



Conseillers en exercice : 88

Volants :

- Délibérations c01-02-2014 : 79
- Délibérations c02-02-2014 à c07-02-2014 :80
- Délibérations c08-02-2014 à c45-02-2014: 78
- Délibérations c46-02-2014 à c 50-02-2014:76
- Délibérations c51-02-2014 à c54-02-2014 :74

Convocation du Conseil de Communauté :

le 18/02/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 25/02/2014

PROCES-VERBAL CONSEIL DU VENDREDI 24 FEVRIER 2014

Titulaires présents :

MM. Serge MORIN, Françoise TALBOT, Francis THIBAUDAULT, Jean-Jacques GUILLET à partir de la délibération C02-02-2014, Jean BOULAIS, Gilbert BARANGER jusqu'à la délibération c40-02-2014, Adrien PROUST, Jacky THUBIN, Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Alain FORT, Dany MICHAUD, Brigitte COMPETISSA, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Daniel BAUDOUIN, Jean-Luc MORISSET, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Amaury BREUILLE, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY jusqu'à la délibération c07-02-2014, Pascal DUFORESTEL, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Nicole IZORE, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE jusqu'à la délibération c50-02-2014, Virginie LEONARD, Josiane METAYER, Franck MICHEL jusqu'à la délibération c45-02-2014, Christophe POIRIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Michel TEXIER, René MATHE, Olivier MARIE jusqu'à la délibération c40-02-2014, Jean-Martial FREDON, Christian BREMAUD, René PACAULT, Rabah LAÏCHOUR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Joël MISBERT, Robert GOUSSEAU, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Alain MEMIN.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

MM. Jacques BROSSARD a donné pouvoir à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain BAUDIN A donné pouvoir à Marc THEBAULT, Gaëlle MANGIN a donné pouvoir à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART a donné pouvoir à Annie COUTUREAU, Nicolas MARJAULT a donné pouvoir à Franck MICHEL jusqu'à la délibération c45-02-2014, Delphine PAGE a donné pouvoir à Patrick DELAUNAY, Alain PIVETEAU a donné pouvoir à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD a donné pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE jusqu'à la délibération c50-02-2014, Nathalie SEGUIN a donné pouvoir à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON a donné pouvoir à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU a donné pouvoir à Josiane METAYER, Jacques TAPIN a donné pouvoir à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA a donné pouvoir à Christophe POIRIER, Sylvie DEBOEUF a donné pouvoir à Marie Christelle BOUCHERY, Gilbert BARANGER a donné pouvoir à Jean-Luc MORISSET à partir de la délibération c41-02-2014, Olivier MARIE a donné pouvoir à René MATHE à partir de la délibération c41-02-2014.

Titulaires absents suppléés : MM. Joël BOURCHENIN représenté par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD représentée par Gilles BILLON.

Titulaire absents excusés : MM. Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE.

Titulaires absents : MM. Thierry BUREAU, Jean-Pierre MIGAULT, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Daniel VEILLET, Catherine GAUFICHON.

Présidents de séance : M. Pascal DUFORESTEL.

Secrétaire de séance : Mme Julie BIRET.

Le quorum étant constaté, le Président Pascal DUFORESTEL ouvre la séance, à 17h30, à NIORT - Centre de Rencontre, salle du Dôme.

Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du lundi 24 février 2014:
Procès Verbal adopté.

C- 1-02-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION DES ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS (PERIODE TRANSITOIRE)

Le conseil :

- Procède aux désignations des élus afin que les personnes désignées représentent la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des instances dirigeantes de ces organismes.

Adopte :	UNANIMITE	79
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 2-02-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - REGIME DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Le conseil :

- Se prononce sur le taux des indemnités de fonctions à verser aux élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	1
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C- 3-02-2014

FINANCES - SEUILS D'AMORTISSEMENTS DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Le conseil :

- Fixe le seuil unitaire de 500 € TTC, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an. Le seuil entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2014.

Adopte :	UNANIMITE	80
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 4-02-2014

FINANCES - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS M14

Le conseil :

- Approuve les durées d'amortissement ci-dessous pour tous les biens dont l'amortissement commencera à compter du 1er janvier 2014 :

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre -----	10 ans
- Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion -----	5 ans
- Concessions et droits similaires -----	5 ans
(Brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires)	
- Matériel et outillage d'incendie et de défense civile -----	10 ans
- Matériel de voirie proprement dit -----	10 ans
- Matériel de voirie protection -----	3 ans
- Equipement des cuisines -----	15 ans
- Mobilier de restauration -----	15 ans
- Vaisselle et plâtrerie en acier oxydable -----	1 an

- Equipement des magasins de vêtements, lingerie, buanderie -----	10 ans
- Equipement général (entretien des sols, hygiène, etc...) -----	10 ans
- Mobilier et matériel médical -----	15 ans
- Equipement des garages -----	10 ans
- Matériel, équipement ou outillage d'atelier -----	5 ans
- Petit outillage d'atelier ou industriel-----	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes -----	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes -----	7 ans
- Equipements divers -----	10 ans
- Mobilier de bureau et mobilier informatique -----	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique -----	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux -----	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau -----	3 ans
- Matériel Hifi et audiovisuel -----	5 ans
- Instruments de musique -----	8 ans
- Equipements sportifs et de loisirs -----	10 ans
- Matériel et petit équipement sportifs et de loisirs -----	5 ans
- Mobilier Urbain -----	10 ans
- Matériel de navigation -----	20 ans
- Bâtiments légers - abris -----	10 ans
- Immeuble de rapport -----	30 ans
- Autres agencement et aménagement de terrains-----	15 ans
- Autres installations, matériel et outillage techniques et industriels -----	15 ans
- Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique -----	15 ans
- Agencements et aménagements de construction, de bâtiment -----	15 ans
- Réseaux d'eaux pluviales -----	40 ans
- Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel et études) -----	5 ans
- Subventions d'équipements versées (Bâtiments et installations) -----	15 ans
- Subventions d'équipements versées (Projet d'infrastructures d'intérêt national) -----	30 ans

Subvention reçue : Durée identique à la durée de l'amortissement de l'immobilisation laquelle elle se rapporte.

Adopte :	UNANIMITE	80
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 5-02-2014

FINANCES - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES -
BUDGET REGIE ENERGIES RENOUVELABLES (VOTES EN M4)

Le conseil :

- Approuve les durées d'amortissements ci-dessous pour tous les biens dont l'amortissement commence à compter du 1er Janvier 2014 :

• Panneaux photovoltaïques -----	20 ans
• Onduleurs -----	10 ans
• Frais d'études-----	5 ans
• Installations générales, agencements, aménagements des Constructions -----	15 ans
• Matériel et petit équipement-----	5 ans

Subvention reçue : Durée identique à la durée de l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elle se rapporte.

Adopte :	UNANIMITE	80
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 6-02-2014

FINANCES - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS LIES A
L'ACTIVITE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (INSTRUCTION M43)

Le conseil :

- Approuve les durées d'amortissement ci-dessous pour tous les biens dont l'amortissement commencera à compter du 1er janvier 2014 :

- Frais d'établissement, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	5 ans
- Constructions et bâtiments durables	30 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions et aménagements divers	15 ans
- Ouvrages d'infrastructures	10 ans
- Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	10 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7 ans
- Matériel et outillage industriel	10 ans
- Petit outillage industriel	5 ans
- Mobilier de bureau	15 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
- Matériel Hifi et audiovisuel	5 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
- Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	10 ans
- Agencements et aménagements de constructions, de bâtiment	15 ans
- installations électriques et téléphoniques	15 ans
- Ouvrages d'infrastructures	10 ans

Adopte :	UNANIMITE	80
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 7-02-2014

ASSAINISSEMENT - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS CORPORELS ET
INCORPORELS BUDGETS ANNEXES VOTES EN M49

Le conseil :

- Approuve les durées d'amortissement ci-dessous pour les budgets annexes votés en M49 (pour tous les biens qui seront intégrés ou acquis à compter du 1er janvier 2014) :

Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5 ans
Constructions et bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations électriques et téléphoniques, etc.	15 ans
Réseaux d'assainissement	40 ans
Station d'épuration (ouvrage de génie civil)	30 ans
Installations techniques complexes ou spécialisées, (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.), débitmètre	8 ans
Matériel et outillage industriel	10 ans
Petit outillage industriel	5 ans
Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes de matériels roulants	10 ans
Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7 ans
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel de bureau et bureautique	10 ans
Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel Hifi et audiovisuel	5 ans
Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3 ans

Subvention reçue : durée identique à la durée de l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elle se rapporte.

Adopte :	UNANIMITE	80
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 8-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Principal.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	68
	CONTRES	4
	ABSTENTIONS	6
	NON PARTICIPE	0

C- 9-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Assainissement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	5
	NON PARTICIPE	0

C- 10-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Assainissement Collectif.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	5
	NON PARTICIPE	0

C- 11-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe SPANC.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	5
	NON PARTICIPE	0

C- 12-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Transports Urbains.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	67
	CONTRES	9
	ABSTENTIONS	2
	NON PARTICIPE	0

C- 13-02-2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE RDM

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 de la Régie des Déchets Ménagers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	4
	NON PARTICIPE	0

C- 14-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Régie Energies Renouvelables.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 15-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ACCUEIL D'ENTREPRISES

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Accueil d'Entreprises.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 16-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Activités Assujetties à TVA .

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 17-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Bâtiments .

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 18-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE MARIGNY

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Camping de Marigny .

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 19-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Multi Accueil Petite Enfance.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 20-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Portage de Repas.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 21-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ZA FORS

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe ZA Fors .

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 22-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ZA BEAUVOIR

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe ZA Beauvoir .

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-23-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ZAC DES PIERRAILLEUSES

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe ZAC Des Pierralleuses .

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C-24-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE ZA PRAHECQ

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe ZA Prahecq .

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C-25-02-2014

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques.

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C-26-02-2014

FINANCES - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES, DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA REGIE DES DECHETS MENAGERS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Le conseil :

- Décide le versement, par les budgets annexes ou par les régies à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du budget principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	589 333 €	Budget principal	1 713 499 €
Transports urbains	407 074 €		
Régie Déchets Ménagers	693 225 €		
Energies Renouvelables	9 000 €		
Activités assujetties à TVA	14 867 €		

- Précise que la participation de la régie des énergies renouvelables s'établit forfaitairement à 1 500 € par projet (Pagnol, STEP Frontenay Rohan-Rohan, Ateliers relais d'Echiré, Vallon d'Arty, Dépôt TAN, Ressourcerie). Cette participation ne sera demandée que pour les projets en service.

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 27-02-2014

FINANCES - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Le conseil :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'exploitation pour l'exercice 2014 du budget principal au budget annexe transports urbains d'un montant de 800 000 € maximum permettant de financer partiellement la nouvelle activité du budget transport.

Adopte : UNANIMITE 72
POUR 6
CONTRES 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 28-02-2014

ASSAINISSEMENT - CONSTITUTION DE DEUX PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTENTIEUX

Le conseil :

- Décide la constitution de deux provisions semi-budgétaires au chapitre 68 du budget assainissement 2014, pour risques afférents aux impayés de la redevance assainissement et à une procédure judiciaire.
- Décide que ces deux provisions seront d'un montant de :
 - o 86 000€ concernant le risque de la créance irrécouvrable
 - o 27 000€ concernant le risque lié au contentieu

Adopte : UNANIMITE 78
POUR 0
CONTRES 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 29-02-2014

FINANCES - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES D'IMPAYES DE LOYERS

Le conseil :

- Décide la constitution d'une provision annuelle semi-budgétaire pour risques afférents aux impayés de loyers sur le budget principal,
- Décide que cette provision est fixée à 200 000€ (deux cent mille euros),
- Décide que cette constitution de provision semi-budgétaire sera inscrite au budget principal 2014, en dépenses de la section de fonctionnement, chapitre 68.

Adopte : UNANIMITE 78
POUR 0
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 30-02-2014

FINANCES - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Le conseil :

- Décide le versement, par le budget principal d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget principal	650 083 €	Activités assuj. à TVA	113 255 €
		Accueil d'entreprises	117 032 €
		Bâtiments	55 620 €
		Camping de Marigny	27 559 €
		Multi-accueil	330 575 €
		Portage de repas	6 042 €

- Décide le versement, par le budget principal d'une subvention d'équilibre exceptionnelle aux budgets annexes selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget principal	210 627 €	SPANC Assainissement collectif	17 737 € 192 890 €

- Précise que les participations financières aux budgets annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés de chacun des budgets concernés.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C- 31-02-2014

FINANCES - SORTIE DE L'ACTIF DES SUBVENTIONS ENTIEREMENT AMORTIES AU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil :

- Autorise la sortie de l'actif des subventions intégralement amortis, récapitulées sur le tableau ci-dessous et précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, par opération d'ordre non budgétaire, pour le montant suivant :

BUDGET	Total amorti au 31 /12/2013
Principal	939 098,88 €

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C- 32-02-2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS - TARIFS 2014 - REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS INDUSTRIELS ET AUTRES PRESTATIONS

Le conseil :

- Adopte les tarifs.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C- 33-02-2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS - REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE GERMOND-ROUVRE - REGLEMENT DE FACTURATION

Le conseil :

- Adopte le règlement de facturation de la REOM de Germond-Rouvre.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C- 34-02-2014

MARCHES PUBLICS - TRANSPORT, TRI ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DITS "PROPRES ET SECS" - APPROBATION DES MARCHES

Le conseil :

- Approuve ces marchés et autoriser leur signature.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 35-02-2014

FINANCES - FISCALITE DIRECTE COMMUNAUTAIRE -COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION DES LIBRAIRIES INDEPENDANTES DE REFERENCE

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, en application de l'article 1464-I du Code Général des Impôts, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail et qui disposent au 1er janvier de l'année d'imposition du label de « librairie indépendante de référence ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 36-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SDEC - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION 36, QUAI DES ARTS

Le conseil :

- Approuve la convention triennale de partenariat avec 36 QUAI DES ARTS fixant les modalités financières et les obligations de l'association ;
- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 63000€ pour l'année 2014, dont 44 100€ à la signature de la présente convention ;
- Autorise le Président à signer cette convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 37-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SDEC - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CREA SOLIDAIRE

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour la consolidation du lancement de 20000€ à l'association CREA SOLIDAIRE

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 38-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA CAN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU LUC A ECHIRE

Le conseil :

- Accepte la délégation du droit de préemption sur l'ensemble de la zone 1AUy du PLU de la commune d'Echiré correspondant au périmètre de la zone d'activités économique communautaire du Luc.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 39-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ORGANISATION ET GESTION DES ATELIERS DE LA CREATION DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014-2016

Le conseil :

- Demande la labellisation de la CAN comme structure support de l'Atelier Régional de la Création,
- Sollicite une subvention auprès de la Région Poitou Charentes,
- Approuve et autoriser la signature de la convention qui sera établie entre la Région Poitou Charentes et la CAN,
- Autorise le Président et le Vice-Président Délégué à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement des Ateliers de la Création.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 40-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES DES CHERACLES - ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE MAUZE SUR LE MIGNON

Le conseil :

- Précise que les transactions n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA immobilière ;
- Confie la rédaction de l'acte authentique à intervenir au notaire désigné par le vendeur ;
- Autorise la signature de la promesse de vente et de la vente subséquente à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 41-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2219 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES FRANCE A LA SARL GAILLARD

Le conseil :

- Cède à la SARL GAILLARD, représentée par son gérant Monsieur GAILLARD Nicolas, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle HX 155 (d'une surface de 2 219 m² environ), au prix de 35,00 € HT/m², afin d'y développer une activité de vente de véhicules d'occasion.
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 91 409,49 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 77 665,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 13 744,49 €).
- Fixe ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.

- Précise que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 42-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2288 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES LES GUILLEES A LA SARL BATIPLANS

Le conseil :

- Cède à la SARL BATISPLANS, représentée par son gérant Monsieur MASTRONARDI Sébastien, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle BK 111 et une partie de la parcelle BK 80 (représentant une surface totale de 2 288 m² environ), au prix de 25,00 € HT/m², afin d'y construire un entrepôt pour son activité.
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 65 244,61 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 57 200,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 8 044,61 €).
- Fixe ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.
- Précise que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 43-02-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 3739 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX A L'ENTREPRISE T.P.E.L.(MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 27/05/2013)

Le conseil :

- Confirme la vente à l'entreprise T.P.E.L. (Travaux Publics Eric Loué), représentée par Monsieur LOUE Eric, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, de la parcelle ZH 206 (d'une surface de 3 739 m² environ), au prix de 15,00 € HT/m², afin d'y construire un entrepôt pour son activité.
- Confirme que le prix à payer par l'acquéreur est de 56 085,00 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 56 085,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 0).
- Prolonge le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 juin 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 44-02-2014

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PERIMETRE DU SCOT

Le conseil :

- Acte, dans un souci d'opérationnalité, le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme périmètre devenu désormais pertinent pour l'élaboration d'un SCOT et le propose à Monsieur le Préfet.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 45-02-2014

COHESION SOCIALE INSERTION - CUCS - VOLET SOLIDARITE / CITOYENNETE - NOUVEAUX PRESTATAIRES CHEQUES LOISIRS

Le conseil :

- Approuve la résiliation de l'Association Niort Patiglance comme prestataire de chèques loisirs,
- Approuve l'adhésion du Club Loisirs Niortais et de Niort Glace en tant que prestataires chèques loisirs,
- Approuve les conventions avec ces associations,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer ces conventions ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 46-02-2014

COHESION SOCIALE INSERTION - PARTICIPATION FINANCIERE DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC)

Le conseil :

- Accepte le versement d'une subvention au CLIC de 11 882 € au titre de l'année 2014, au vu des éléments fournis par l'association.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1

C- 47-02-2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le conseil :

- Approuve les statuts de la Régie des Déchets Ménagers joints en annexe,

- Désigne au sein du Conseil d'Exploitation :

Au titre des élus, (18 représentants) :

Mmes Nicole DAVID, Marie-Christelle BOUCHERY, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, MM. Gilbert BARANGER, Philippe BEAUFORT, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Jean-Pierre GAILLARD, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Jean-Jacques GUILLET, Bernard JOURDAIN, Franck MICHEL, Jean-Luc MORISSET, Adrien PROUST, Jean-Michel TEXIER.

Au titre des autres représentants :

- Représentant de l'Etat – M. le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant.
- Membres des Organismes Consulaires :
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant dûment habilité,

- M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant dûment habilité,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant dûment habilité.

- 3 Membres d'Associations de défense de l'Environnement et des Consommateurs :
 - Deux-Sèvres Nature Environnement – M. le Président ou son représentant dûment habilité,
 - Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - M. le Président ou son représentant dûment habilité,
 - Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) – M. le Président ou son représentant dûment habilité,

- M. le Président du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son représentant dûment habilité.

- Représentant du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Mairie de Niort.

- Usagers volontaires de Niort :
 - M. Christian METAIS,
 - M. Christian MORIN,
 - M. Patrick JUDE.

- Usagers volontaires Hors-Niort :
 - M. Christian GEAY,
 - M. Jacques HOMMEL,
 - M. Gustave TALBOT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 48-02-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES EN PERIODE TRANSITOIRE

Le conseil :

- Approuve la convention entre la CAN et le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 49-02-2014

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Le conseil :

- Approuve les créations d'emplois temporaires.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-50-02-2014

RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de mise à disposition d'un agent pour une durée de un an avec la commune de Granzay-Gript à compter du 1er mars 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-51-02-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC UGAP POUR LES BESOINS DE LA CAN EN GAZ NATUREL

Le conseil :

- Approuve le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel,
- Approuve la convention et autoriser sa signature.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	61
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	13
	NON PARTICIPE	0

C-52-02-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - EXTENSION DE BUREAUX ET DE BATIMENT INDUSTRIEL POUR LES ATELIERS COMMUNAUTAIRES - RECTIFICATIF AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°2 rectifiant l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n° 10.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les dits avenants.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-53-02-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - DON DE MOBILIER DECLASSE

Le conseil :

- Autorise le don du mobilier vétuste déclassé à l'association Emmaüs. Si ce mobilier n'est pas récupéré dans un délai de 3 mois, il sera procédé à son évacuation en déchèterie.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 54-02-2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION - RESTAURATION DU DONJON

Le conseil :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département sur la base de ce plan de financement,
- Autorise le versement de la totalité de cette tranche soit 11956,01 €HT (14 347,21 €TTC) pour laquelle la CAN assurera la maîtrise d'ouvrage,
- Atteste que la CAN récupère la TVA, qu'elle a la libre disposition de l'édifice concerné,
- Autorise la signature de toutes pièces relatives à ce dossier

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions
du Conseil de Communauté

Le 25 février 2014

